

M^{me} Christelle Bureau
2 rue des patriotes
02120 Macquigny

(R1)

Je ne suis ni pour ni contre, du moment
que je ne subis aucune nuisance.

Si cela apparte du Brien à ma commune,

le 15/06/2018

Bureau

M^{me} Picard Bernadette
35 Rue des Patriotes.
02120 Macquigny.

(R2)

Je suis favorable à l'installation
d'éoliennes sur le territoire de Macquigny.

M^{me} Picard

M^{me} Rose Tricoteaux
27 Rue des Patriotes
02120 MACQUIGNY.

(R3)

Je ne suis pas opposée à l'installation
d'éoliennes dans notre village.

M^{me} Tricoteaux

lyf

M^{me} Aude GODFRIND
7 ne d'Hauteville
02120 MACQUIGNY

16/6/18

(R4)

Je suis favorable à l'installation
d'éolienne sur la commune. Les
Énergies renouvelables étant une
bonne alternative au nucléaire.

Godfrind

BERNARDINE du mardi 19 juin 2018

Madame Catteau Jacqueline de 14⁰⁰ - 17⁰⁰
Je suis d'accord pour l'installation d'une
éolienne sur le terrain de Macquigny. (R5)

J. Catteau

Consultation du dossier par M^{me}. CATTEAU
et M^e BRULANT

M^e Jean GODFRIND demande l'effacement
des adresses E03 et E06 : leur ps reporté à
sa parcelle DM. (P6)

(R7) Guise et Macquigny le 19/06/2018

Déléguée de la S.P.E.F.F. (Sites et Monuments)
Association nationale fondée en 1901, reconnue d'intérêt
public depuis 1936 et agréée pour la protection
de l'environnement depuis 1978

Son but : préservation du patrimoine naturel et
bati, chargée par cette Association d'intervenir
concernant l'implantation abusive d'éoliennes sur
le secteur de Guise, Macquigny et communes
environnantes.

Je me suis, aujourd'hui, été présente à cette
consultation.

→ Les éoliennes vont se trouver tout près du Château
des Ducs de Guise, qui se trouve déjà dans
le périmètre visuel des éoliennes de LAVAQUERESTE, TRON
LOISIÉUX et MACQUIGNY.

→ le cimetière de la Désolation qui se situe dans ce
périmètre abrite des tombes de près de 5500 soldats
tant français, allemands et autres nationalités
tomber à la fleur de l'âge pour beaucoup, qui sont
la mémoire de la guerre 14-18 et 39-45
Cette nouvelle installation d'éoliennes s'attaque également

À la santé, et au bien être des personnes pour :

des troubles auditifs, bourdonnements, fragilité visuelle,
surdité psychologique par altération de la qualité
de sommeil.

En résumé, aux termes du communiqué de presse
PARIS 19 Mai 2017 :

l'Académie de Médecine confirme que les éoliennes
provoquent une maladie nommée

"le syndrome des Éoliennes"

Avs oiseaux

les éoliennes font une source de mortalité des oiseaux non négligeable

les rapaces, les grues cendrées, les cigognes et les dieux ont un risque élevé d'être tués

les chauves souris, les mammifères

les éoliennes causent un stress chez les animaux sauvages et domestiques

Il ne faut pas oublier tous les câbles électriques enfouis sous terre et les masses de béton. !!
bétonnage des terres agricoles, c'est l'héritage

que nous laisserons...
quelle production réelle d'électricité? A quel coût?

Combien d'emplois créés?

En conséquence nous sommes très inquiets des résultats catastrophiques et durables que pourrait avoir d'une plantation massive d'éoliennes industrielles sur notre territoire

Madame Monique DEBARDIER-CAILLÉ

déléguée de la SPPFF SITES ET MONUMENTS

M. Debardier
- Caillé

1 photo Geoportal.

2 notes (2+3 pages) de la SPPFF

fin de permanence à 17 heures.

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

R2

Sites & Monuments n° 224

SOMMAIRE

Editorial d'Alexandre Gady, Président de Sites & Monuments

EFFORTS

La crise politique qui couvait en France depuis de longues années a fini par éclater, ce printemps, d'une manière qui a surpris de nombreux observateurs : à l'occasion de l'élection présidentielle de mai, puis des législatives de juin, tout un vieux système s'est trouvé soudain renversé, et beaucoup de nouvelles têtes sont apparues, portant un discours à la fois moralisateur et progressiste. Comme il était prévisible, ce rêve, qui relevait parfois de l'incantation, s'est rapidement dissipé au contact de la réalité, qui ne saurait changer si aisément – les défenseurs du patrimoine le savent bien, et n'auront donc pas été surpris. La vie politique reste une affaire d'ego surdimensionné, les ministères sont toujours peuplés de technocrates et les budgets demeurent contraints « avec la crise... ». Si l'on ne doit pas céder au cynisme du héros du Guépard de Lampedusa (« Il faut que tout change pour que rien ne change »), gardons cependant la tête froide.

Deux points peuvent être cependant notés. D'abord, le candidat devenu président n'a guère parlé de patrimoine durant sa campagne et, partant, n'a rien promis de mirobolant ; on ne peut donc connaître que des bonnes surprises, c'est le cas avec la mission confiée à Stéphane Bern, adhérent fidèle de notre association, chargé de réfléchir au patrimoine en péril. Ensuite, la nouvelle ministre de la rue de Valois aime les livres et les lit : on mesure ici le progrès avec celles qui l'ont précédée, dont les noms illustres ont déjà disparu de nos mémoires. Certes, Madame Nyssen n'a pas d'appétence particulière pour le patrimoine, comme en témoignent ses premiers mois et son arbitrage bancal dans le dossier de la carrière antique de Marseille, mais il n'est pas exclu qu'elle progresse. Une nouvelle page s'ouvre. Wait and see.

Notre association, malgré des effectifs toujours trop réduits, n'a pas ménagé ses efforts depuis l'année dernière sur le front du patrimoine et, forte de ses 116 ans d'expérience, poursuit son travail de fond. Décrets d'application de la loi CAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine), lutte contre le décret ITE isolation thermique par l'extérieur) (du ministère de l'Écologie, multiples recours contre l'éolien, poursuite du combat contre l'extension de Roland-Garros, contre les abus de l'occupation des lieux publics par la publicité, candidatures dans les nouvelles CRPA (commission régionale du patrimoine et de l'Architecture)... Nos combats sont divers et notre visibilité certaine, comme on l'a encore remarqué cet été où, du *Canard enchaîné* à *Causeur*, notre association est abondamment citée. Mais, en prenant du repos et du recul, que voit-on ? Quelles sont nos priorités pour les années qui viennent ?

D'abord, nous défendons le rôle de l'État. Celui-ci a longtemps été omnipotent dans notre tradition nationale, issue de la monarchie capétienne. S'il est bon qu'il maigrisse un peu et partage mieux le pouvoir, il doit demeurer au centre du jeu patrimonial, loin du terrain et de ses redoutables tentations. Le budget des Monuments historiques (le « programme 175 ») mérite ainsi d'être re-valorisé, après les baisses et les yo-yo du dernier gouvernement : il faut revenir à un chiffre haut, vers 400 millions, et l'engager réellement, loin des effets d'annonce. Il ne s'agit pas ici d'un chiffre gratuit, si l'on ose dire, mais d'une nécessité pour maintenir un rythme cohérent de travaux de restauration. Dans le même ordre d'idées, il convient de recruter des architectes des Bâtiments de France (ABF), fonctionnaires jacobins décriés mais centraux dans le système, car la carte de France comporte des trous. Plutôt que de lui taper dessus, on doit le former mieux et, surtout, ne pas laisser des zones très importantes sans ABF, obligeant les services à faire toujours plus vite, donc mal. Il est bien entendu que l'argent ne sortira pas uniquement des caisses de l'État, et que tant les collectivités locales que le privé, par le biais du mécénat, doivent contribuer à cet effort national. Mais la garde du patrimoine demeure une mission régaliennne, afin de ne pas être instrumentalisée ou fractionnée.

Dans un temps d'argent rare, il faut également mieux gérer la dépense dans les travaux des Monuments historiques, dont le paradigme de la « restauration glorieuse » est aujourd'hui dépassé. Il faut, d'une part, insister bien plus qu'auparavant, sur l'entretien, culture encore trop minoritaire dans les Monuments historiques, mais aussi plus largement dans un système politique qui préfère parfois le visible au durable. Il faut surtout mieux restaurer, en restant attentif à la valeur archéologique des édifices que le passé nous a légués, en relisant sans ricaner la Charte de Venise, et en calmant les architectes en chef qui poussent à la restitution, trop souvent falsificatrice, comme le montre le cas grotesque de la flèche de la basilique Saint-Denis, chantier qui se poursuit malgré un avis négatif de la Commission nationale des Monuments historiques ! Une nouvelle génération d'architectes en chef apparaît, de bonnes pratiques se mettent en place, mouvement qu'il faut encourager.

Par-delà la question financière, le respect de l'état de droit, ce précieux bien commun, est une autre de nos préoccupations. Les rebondissements dans l'affaire de l'occupation commerciale de la place de la Concorde, classée au titre des MH, montrent qu'il y a là une situation anormale, voire inquiétante. La démocratie française souffre encore d'une forme d'arrogance des élites, qui a fait de grands dégâts, ainsi que des dysfonctionnements parmi lesquels on peut citer le système des enquêtes publiques, qu'il est urgent de revoir, ou les jugements rendus par certaines chambres du Conseil d'État, trop proches du pouvoir et pas assez équitables pour le citoyen. Quant à l'attribution à Paris des Jeux olympiques de 2024, sans autre consultation que de vagues sondages, celle-là restera un grand scandale démocratique, eu égard à la dépense publique qui va être engagée – et dépassée, n'en doutons pas. Les associations de citoyens ont beaucoup à dire sur le patrimoine, et leurs voix doivent être davantage écoutées, comme c'est le cas à l'étranger dans des démocraties adultes. Puisqu'on change de monde politique, Sites et Monuments défend volontiers plus de transparence et plus de démocratie.

L'écologie et ses enjeux majeurs, tant pour la qualité de la vie sur terre que pour l'héritage que nous laisserons, doivent également être au cœur de notre réflexion. C'est pourquoi nous sommes hostiles au bétonnage des terres agricoles et à la densification inquiétante des villes, Paris donnant

un très mauvais exemple depuis quelques années. Nous avons besoin de jardins et de parcs, pas de plantes sur les toits ou de végétaux grimpants sur les murs... Par ailleurs, comment rééquilibrer Paris et la France, dont le fameux « désert » n'a cessé de gagner sur les villages et les bourgs, qui se meurent et se vident, offrant des millions de mètres carrés vides et sans avenir ? Un défi immense est devant nous.

C'est pourquoi la question énergétique doit être traitée d'une manière rationnelle, et non superstitieuse. Le cas des aérogénérateurs industriels polluants appelés « éoliens », devenus un tabou aujourd'hui, doit pourtant être débattu sereinement, avec les véritables chiffres sur la table : quelle production réelle d'électricité ? À quel coût ? Combien d'emplois créés ? Notre ami Denis de Kergorlay, président d'Europa Nostra, n'a pas manqué de poser la question cet été dans une tribune remarquée (*Le Figaro* du 27 août) : si cela ne fonctionne pas vraiment, à quoi bon saccager nos paysages et nos territoires ? Le nouveau président de la République a appelé à multiplier les éoliennes – ce qui achèverait la destruction de nos paysages – mais professe en même temps que le pragmatisme doit gouverner : chiche ! Parlons aérogénérateurs industriels ! Parlons-en franchement. Le temps presse. Nous rattachons à ce combat écologique, comme notre association le fit dès ses débuts, la question de la pollution publicitaire. Celle-ci n'est pas seulement dangereuse pour la beauté des paysages. Elle souille encore nos cerveaux. Il faut combattre sans relâche ce poison qui s'attaque à tout, y compris aux églises de la ville de Paris. Et, quand elle est illégale, la publicité doit être arrachée de notre horizon.

« Toute mémoire est un effort », selon l'historien Marc Bloch. Dans une époque futile, qui aime s'amuser et penser le moins possible, un tel programme peut s'emblar austère. C'est pourtant le seul chemin qui mène à la survie de notre patrimoine, exposé à cent menaces rampantes de désagrégation.

· Directeur de la publication :

Alexandre Gady

· Rédacteurs en chef :

Pierre Bénard et Robert Werner

· Secrétaire d'édition :

Farideh Rava

SOMMAIRE

Acheter Sites & Monuments

Se rendre à la rubrique dédiée

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

ENERGIES NOUVELLES ET PATRIMOINE

R2

Éolien terrestre : NON à l'anarchie, OUI à une réflexion nouvelle

maisons
paysannes
de france

PATRIMOINE

LUR-PNASSEM



Communiqué de presse

16 février 2018

Eolien terrestre : NON à l'anarchie OUI à une réflexion nouvelle

Reçues le 8 février 2018 par M. Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat à la transition énergétique écologique et solidaire, les associations nationales du patrimoine et celles de riverains ont pris acte de la déclaration du ministre reconnaissant que les mesures issues du groupe de travail sur l'éolien l'avaient été sans concertation avec elles et affirmant désormais qu'elles seraient associées aux réflexions en cours.

Elles demeurent cependant opposées aux mesures issues de ce groupe de travail et à la poursuite du programme éolien terrestre dans les conditions actuelles.

1 - Elles rappellent que l'abondant contentieux suscité par l'implantation d'éoliennes terrestres résulte avant tout de l'absence de règles limitant efficacement l'impact cumulé de leur proximité sur les riverains (engins approchant ou dépassant les 200 mètres de haut). Cet impact touche non seulement les hauts lieux du patrimoine historique sans réel souci de leur protection, mais toutes les habitations voisines (qui sont ainsi dévalorisées sans contrepartie) et nombre de paysages qui font aussi partie des atouts touristiques de la France.

2 - Les associations considèrent que toutes les mesures dérogoires au droit commun et notamment la suppression de l'échelon des tribunaux administratifs pour le contentieux éolien ne régleront pas les questions de fond que ce contentieux doit traiter et n'empêcheront nullement les personnes qui s'estiment lésées de poursuivre aussi loin que possible leurs actions en justice.

Elles sont disposées à faire des propositions plus conformes au droit pour améliorer le déroulement de ce contentieux.

3 - Elles recommandent l'élaboration d'une planification opposable des zones d'implantation d'éoliennes qui se substitue à l'anarchie actuelle et de mesure d'information effectives et préalables des riverains. Elles accueillent avec intérêt le projet d'une médiation nationale qui devrait, selon elles, être relayée dans chaque département.

- 4 - Elles soulignent que la concertation doit se faire tant au niveau national qu'au niveau local, par exemple au sein des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites dont elles sont souvent exclues au profit de représentants de la filière éolienne.
- 5 Elles rappellent que, d'un avis partagé, la transition écologique passera par d'autres voies que l'énergie éolienne terrestre dont le bilan inconvénients-avantages n'est pas satisfaisant. Les moyens financiers considérables (8 milliards d'euros en 2017, soit 25 fois le budget consacré aux monuments historiques) prélevés sur les consommateurs devraient être consacrés à de vrais investissements d'avenir.
- 6 Les associations considèrent enfin qu'un audit complet et indépendant de l'incidence de la filière éolienne sur les finances publiques, sur la production électrique, sur les biens des riverains et sur l'activité touristique locale doit être conduit avant toute nouvelle mesure encourageant son développement.

[Consulter le communiqué en pdf](#)

[Aidez-nous à poursuivre nos combats](#)

©SPPEF - Tous droits réservés

Observation du samedi 30 juin 2018

de 9^h à 12^h

M^r BREFORT ERIC

(R8)

17 rue Placon

02120 MACQUIGNY

Je suis favorable à l'installation
du parc éolien sur la commune de Macquigny.

30/06/18



Consultation du dossier par

* M^r Jean GODFRIND.

* M^r MAILLARD David

(I9)

Réception le 27/6/18 d'un conseil de la DDT
avec en pièce jointe d'une observation de 2 pages
déposée par M^r DESPLANCHES de Villeberme.
cette observation est accompagnée d'une copie d'un

0,8

rapport de la Cour des Comptes intitulé:

12^e

le soutien aux Energies renouvelables.

de mars 2018 de 117 pages.

Mathieu SENEGAS (Landifony et Bertaingremont) (R10)

Contre ce projet - car il y en a trop
d'où vient l'argent et où va aller ce que l'on
va payer ... si cela doit se faire demander
de grosses compensations pour les communes

gny.

Observation de M^e le N^o BERTRAND de la Région
venue sur le site internet de la DDT - (I11)

Fri de fermance à

12 h 03.

[Signature]

DDT

2 pages

seme-

un

[Signature]

in le CE de 3/7/18

I 111

Sujet : [INTERNET] participation à l'enquête publique de la ferme éolienne de macquigny

De : "> Frederic Bertrand (par Internet)" <fredericbertrand@yahoo.fr>

Date : 02/07/2018 10:50

Pour : "ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr" <ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr>

Bertrand Frédéric,
Bertrand Muzet Jocelyne,

vous transmettent leur soutien positif à ce projet de ferme éolienne .ils apprécient l'éloignement du centre bourg.

bonne réception ,

bertrand frederic, 26 rue de la selve 02150 lappion

Michel DESPLANCHES
49, rue Louis Guérin
69100 VILLEUBANNE

Villeurbanne, le 25 juin 2018

A
Monsieur Michel JORDA, Commissaire-Enquêteur,
Projet « SAS Ferme Eolienne de la Fontaine du
Berger » à MACQUIGNY (Aisne)

Objet : Enquête Publique, projet éolien « SAS Ferme de la Fontaine du Berger »
par la Société « Volkswind »

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Bien que n' étant pas résident local, je fréquente votre région des Hauts-de-France, et circule sur les autoroutes qui traversent le département de l' Aisne. Aussi, je suis très choqué par la multiplication très excessive des parcs éoliens dans le département, et en particulier autour de Saint-Quentin et Guise. Je connais aussi le sentiment du Président de la région, Monsieur Xavier BERTRAND, très opposé au développement de cette forme de production électrique, qui n' amène concrètement aucune réduction des émissions de CO², malgré les démonstrations poussives des promoteurs éoliens. La réalité, c' est qu' il faut mettre en regard de cette production intermittente des moyens de relève pour pallier les insuffisances de vent, et que ces moyens sont des centrales thermiques utilisant des combustibles fossiles. Si vous n' êtes pas convaincue, lisez le document en annexe, qui est un avis de l' Académie des Sciences dont la validité est donc incontestable.

J' ai donc décidé, malgré mon lieu de résidence, de participer à l' enquête publique ci-dessus, pour faire valoir un point de vue hostile au projet, et me suis plongé dans la lecture de la plupart des pièces du dossier. J' ai relevé que « Volkswind » justifie, comme tous les promoteurs éoliens, le projet présenté par le souci de diversifier le « mix » électrique du pays, qui permettrait de réduire la part du nucléaire : quand cessera-t-on de courir après cette chimère illusoire, car il est évident qu' on ne peut remplacer un moyen de production électrique de base -le nucléaire- par un moyen aléatoire qui ne produit que selon les caprices du vent -l' éolien- dont la production décalée par rapport à la demande n' est pas stockable, techniquement et économiquement parlant.

Si j' entre dans le vif du sujet après examen des pièces du dossier, j' émettrai plusieurs critiques :

– *Tout d' abord, ce projet de 10 éoliennes NORDEX 117 de 3,6 MW et de 164 mètres de hauteur pour 9 d' entre-elles est démesuré dans une zone de plaine cultivée, certaines des machines étant situées à peine à plus de 500 mètres des habitations (665 m à la ferme de Bertaignemont). Il faut faire rappel de ce que la distance de 500 m est une distance minimale, et qu' il appartient aux Préfets de décider au cas par cas de distances supérieures ; des pays européens sont passés depuis longtemps à des distances plus élevées compte-tenu de la taille et de la puissance des éoliennes actuelles, cela dans le but de mieux prendre en charge les nuisances supportées par les riverains. Vous pouvez tout à fait, Madame, suggérer au Préfet une distance respectant mieux les populations. De plus ce parc éolien amènera un effet d' encerclement par le cumul des parc existants ou encore*

en projet dans les environs : ainsi, il y a déjà 38 éoliennes en fonction, et 26 autorisées dans un périmètre de 6 à 7 kms autour de Guise !!! On relève enfin la présence de plus de 600 mètres de route départementale dans l' emprise des 500 m de rayon (chute de pales ou éléments de pales) pour les machines E 06 et E 10. Je vous suggère au moins d' obtenir leur suppression ou leur déplacement.

– L' étude acoustique renforce ma démonstration de trop grande proximité par rapport aux zones habitées. Tout d' abord on peut mettre en doute le sérieux d' une étude qui ne s' est effectuée que sur 4 points de mesure, et durant une période hivernale réduite à 12 jours seulement. La date de cette campagne n' a pas non plus permis de prendre en compte les toutes récentes préconisations de l' ANSES sur la question des basses fréquences et des infrasons. Elle devra donc être complétée pour être conforme. Toutefois, pour limitée qu' elle est, cette étude acoustique fait ressortir un dépassement de l' émergence réglementaire en période nocturne, avec nécessité d' un plan de bridage. Sauf qu' aucun contrôle officiel n' est prévu à ce sujet, tout est laissé à l' appréciation de l' exploitant, qui au total, fera ce que bon lui semblera. Je suggère donc la mise en place d' un comité de suivi, présidé par une personnalité indépendante, universitaire ou magistrat retraité, associant les représentants de la population, quelques élus et les représentants de l' industriel. Ce comité aurait le pouvoir d' obtenir le respect absolu des normes, la transparence du bilan productif et des résultats financiers qui en découlent...

– L' étude écologique a attiré mon attention en ce qui concerne l' avifaune et les chiroptères : la MRAE a clairement identifié une zone sensible avec des haies et boisements près des machines E 01 et E 09 : l' exploitant propose donc l' arrachage et la replantation des dites haies, mais ces haies replantées seront encore trop près des éoliennes. Ne serait-il pas plus judicieux de supprimer ou au moins déplacer les éoliennes incriminées ?

– Il convient enfin de faire rappel au pétitionnaire de ce que son projet, supérieur à 6 machines de plus de 3 MW, sera soumis à la procédure d' appel d' offre tarifaire, et qu' ainsi, si le projet devait être autorisé, il ne pourra être construit que s' il est retenu par le dit appel d' offre.

– **Ce dossier, déjà présenté à l' enquête publique en novembre 2017, avait reçu un « Avis favorable » avec réserves motivées de suppression de 5 éoliennes : il n' y a aucune raison de revenir sur ces conclusions, au vu de la quasi absence de modifications au dossier.**

En conclusion, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous comprendrez que je vous suggère d' émettre un **AVIS DEFAVORABLE** sur ce projet, ou à tout le moins d' en limiter considérablement les impacts pour les riverains, et je vous ai fait plusieurs suggestions à cette fin.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de bien vouloir agréer mes respectueuses salutations.

Michel DESPLANCHES
michel.desplanches@gmail.com

PJ en annexe : Rapport de la Cour des Comptes sur le coût des énergies renouvelables (mars 2018).



BERNAWENCÉ du jeudi 5 juillet 2018

de 14 à 17h

Réception en mairie d'un courrier de 1 page
envoyé par M^r MAILLARD David de
Macquigny. (C12)

SOS danger éolien 5 juillet 18.

Il est absolument inadmissible que l'on ne puisse pas se défendre de cette invasion éolienne - les enquêtes publiques ne servent à Rien - pour sommes dans une dictature!!!
l'association va porter plainte contre le préfet pour mise

en danger volon-
taire de la vie
d'Autrui.

018
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000
1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1020
1021
1022
1023
1024
1025
1026
1027
1028
1029
1030
1031
1032
1033
1034
1035
1036
1037
1038
1039
1040
1041
1042
1043
1044
1045
1046
1047
1048
1049
1050
1051
1052
1053
1054
1055
1056
1057
1058
1059
1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1080
1081
1082
1083
1084
1085
1086
1087
1088
1089
1090
1091
1092
1093
1094
1095
1096
1097
1098
1099
1100
1101
1102
1103
1104
1105
1106
1107
1108
1109
1110
1111
1112
1113
1114
1115
1116
1117
1118
1119
1120
1121
1122
1123
1124
1125
1126
1127
1128
1129
1130
1131
1132
1133
1134
1135
1136
1137
1138
1139
1140
1141
1142
1143
1144
1145
1146
1147
1148
1149
1150
1151
1152
1153
1154
1155
1156
1157
1158
1159
1160
1161
1162
1163
1164
1165
1166
1167
1168
1169
1170
1171
1172
1173
1174
1175
1176
1177
1178
1179
1180
1181
1182
1183
1184
1185
1186
1187
1188
1189
1190
1191
1192
1193
1194
1195
1196
1197
1198
1199
1200
1201
1202
1203
1204
1205
1206
1207
1208
1209
1210
1211
1212
1213
1214
1215
1216
1217
1218
1219
1220
1221
1222
1223
1224
1225
1226
1227
1228
1229
1230
1231
1232
1233
1234
1235
1236
1237
1238
1239
1240
1241
1242
1243
1244
1245
1246
1247
1248
1249
1250
1251
1252
1253
1254
1255
1256
1257
1258
1259
1260
1261
1262
1263
1264
1265
1266
1267
1268
1269
1270
1271
1272
1273
1274
1275
1276
1277
1278
1279
1280
1281
1282
1283
1284
1285
1286
1287
1288
1289
1290
1291
1292
1293
1294
1295
1296
1297
1298
1299
1300
1301
1302
1303
1304
1305
1306
1307
1308
1309
1310
1311
1312
1313
1314
1315
1316
1317
1318
1319
1320
1321
1322
1323
1324
1325
1326
1327
1328
1329
1330
1331
1332
1333
1334
1335
1336
1337
1338
1339
1340
1341
1342
1343
1344
1345
1346
1347
1348
1349
1350
1351
1352
1353
1354
1355
1356
1357
1358
1359
1360
1361
1362
1363
1364
1365
1366
1367
1368
1369
1370
1371
1372
1373
1374
1375
1376
1377
1378
1379
1380
1381
1382
1383
1384
1385
1386
1387
1388
1389
1390
1391
1392
1393
1394
1395
1396
1397
1398
1399
1400
1401
1402
1403
1404
1405
1406
1407
1408
1409
1410
1411
1412
1413
1414
1415
1416
1417
1418
1419
1420
1421
1422
1423
1424
1425
1426
1427
1428
1429
1430
1431
1432
1433
1434
1435
1436
1437
1438
1439
1440
1441
1442
1443
1444
1445
1446
1447
1448
1449
1450
1451
1452
1453
1454
1455
1456
1457
1458
1459
1460
1461
1462
1463
1464
1465
1466
1467
1468
1469
1470
1471
1472
1473
1474
1475
1476
1477
1478
1479
1480
1481
1482
1483
1484
1485
1486
1487
1488
1489
1490
1491
1492
1493
1494
1495
1496
1497
1498
1499
1500
1501
1502
1503
1504
1505
1506
1507
1508
1509
1510
1511
1512
1513
1514
1515
1516
1517
1518
1519
1520
1521
1522
1523
1524
1525
1526
1527
1528
1529
1530
1531
1532
1533
1534
1535
1536
1537
1538
1539
1540
1541
1542
1543
1544
1545
1546
1547
1548
1549
1550
1551
1552
1553
1554
1555
1556
1557
1558
1559
1560
1561
1562
1563
1564
1565
1566
1567
1568
1569
1570
1571
1572
1573
1574
1575
1576
1577
1578
1579
1580
1581
1582
1583
1584
1585
1586
1587
1588
1589
1590
1591
1592
1593
1594
1595
1596
1597
1598
1599
1600
1601
1602
1603
1604
1605
1606
1607
1608
1609
1610
1611
1612
1613
1614
1615
1616
1617
1618
1619
1620
1621
1622
1623
1624
1625
1626
1627
1628
1629
1630
1631
1632
1633
1634
1635
1636
1637
1638
1639
1640
1641
1642
1643
1644
1645
1646
1647
1648
1649
1650
1651
1652
1653
1654
1655
1656
1657
1658
1659
1660
1661
1662
1663
1664
1665
1666
1667
1668
1669
1670
1671
1672
1673
1674
1675
1676
1677
1678
1679
1680
1681
1682
1683
1684
1685
1686
1687
1688
1689
1690
1691
1692
1693
1694
1695
1696
1697
1698
1699
1700
1701
1702
1703
1704
1705
1706
1707
1708
1709
1710
1711
1712
1713
1714
1715
1716
1717
1718
1719
1720
1721
1722
1723
1724
1725
1726
1727
1728
1729
1730
1731
1732
1733
1734
1735
1736
1737
1738
1739
1740
1741
1742
1743
1744
1745
1746
1747
1748
1749
1750
1751
1752
1753
1754
1755
1756
1757
1758
1759
1760
1761
1762
1763
1764
1765
1766
1767
1768
1769
1770
1771
1772
1773
1774
1775
1776
1777
1778
1779
1780
1781
1782
1783
1784
1785
1786
1787
1788
1789
1790
1791
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805
1806
1807
1808
1809
1810
1811
1812
1813
1814
1815
1816
1817
1818
1819
1820
1821
1822
1823
1824
1825
1826
1827
1828
1829
1830
1831
1832
1833
1834
1835
1836
1837
1838
1839
1840
1841
1842
1843
1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050
2051
2052
2053
2054
2055
2056
2057
2058
2059
2060
2061
2062
2063
2064
2065
2066
2067
2068
2069
2070
2071
2072
2073
2074
2075
2076
2077
2078
2079
2080
2081
2082
2083
2084
2085
2086
2087
2088
2089
2090
2091
2092
2093
2094
2095
2096
2097
2098
2099
2100
2101
2102
2103
2104
2105
2106
2107
2108
2109
2110
2111
2112
2113
2114
2115
2116
2117
2118
2119
2120
2121
2122
2123
2124
2125
2126
2127
2128
2129
2130
2131
2132
2133
2134
2135
2136
2137
2138
2139
2140
2141
2142
2143
2144
2145
2146
2147
2148
2149
2150
2151
2152
2153
2154
2155
2156
2157
2158
2159
2160
2161
2162
2163
2164
2165
2166
2167
2168
2169
2170
2171
2172
2173
2174
2175
2176
2177
2178
2179
2180
2181
2182
2183
2184
2185
2186
2187
2188
2189
2190
2191
2192
2193
2194
2195
2196
2197
2198
2199
2200
2201
2202
2203
2204
2205
2206
2207
2208
2209
2210
2211
2212
2213
2214
2215
2216
2217
2218
2219
2220
2221
2222
2223
2224
2225
2226
2227
2228
2229
2230
2231
2232
2233

Y a surdensification
le château de
guise est complé-
tement encerclé.
Nous allons porter
plainte contre le
préfet pour non
respect des monu-
ments historiques
complètement encer-
clé's

Nous allons porter
plainte contre le
préfet pour les
gens qui se retrou-
vent à 500 m
des éoliennes et ne
peuvent plus dormir

et subissent des
milliers de flashes.
Nos maisons vont
dévaluer, et nous
serons obligés de
continuer à payer
les impôts locaux.
VICTIMES !

~~Bernardeau~~
Valérie Bernardeau
02120 Puisseux et
Clanlieu.

PS = inadmissible
d'installer des
éoliennes sur un
site de mémoire où
des milliers de
soldats sont enterrés.

dans les terres agricoles.

A Soussons → pas d'éoliennes à 20 km à la ronde du site de mémoire

A Verdun → aucune éolienne à 20 km autour du site de mémoire.

Les éoliennes très proches du cimetière de la désolation sont très bien entendues autorisées.

Nous porterons plainte contre le préfet pour choix le commissaire

150 ingénieurs ne
sont posées à
le Hérie au moins
d'autant 17 - (R13)

M^{me} BOUQUAT Cécile à LAARAY - (R14)

- Peut-on avoir une période de moratoire
pour répondre aux questions que se
pose le habitants de la région, A savoir
- quel est le coût d'investissement des
éoliennes ? avec quels "subventions" ?
- A quel coût est fabriqué l'électricité
produite par les éoliennes ?
- Leur mise en place est obscure
quant aux bénéficiaires (gains financiers
présents) Leur démantèlement dont le
prix honorairement est d'environ (5000€)
- L'accès à l'information n'est pas
facile c'est le moins que l'on puisse
dire !!
- Peut-on avoir des preuves de l'impact

écologique des éoliens?!

- L'envahissement de notre région par ces machines nous pousse à penser que seule une action collective pourrait stopper ce fléau !! ou un référendum local??

Bref, je suis contre y compris pour la nuisance lumineuse, l'envahissement visuel, l'augmentation d'enfermement etc...
Par contre nous que la fibre optique a été posée au pied de maître, nous n'y avons pas accès alors que nous sommes dans une zone de non réception internet.

Consultation du dossier par

- M^r Jean GODFRONS

- M^{me} CATTEAU et son fils

- M^r et M^{me} LETITRE de Andigny

Révisé par M^r de Bernanère à 17h10 = Lf.

in le CE le 5/7/18

C12

Mr Maillard David
4 rue Préleau
02120 Macquigny

le 02 juillet 2018

A l'attention de Mr Jorda,
Commissaire enquêteur.

Objet : Enquête publique concernant le projet des éoliennes sur la commune de Macquigny.

Monsieur,

Suite à l'entretien que nous avons eu le samedi 30 juin à la mairie de Macquigny, je vous transmets ci-dessous les questions que j'ai à vous poser concernant le projet des éoliennes sur la commune de Macquigny.

Question 1 : Lorsque je regarde ma facture d'électricité, il est indiqué la provenance de l'électricité, soit : 89.13% nucléaire

5.53% renouvelable dont 4.51% hydraulique

1.44% charbon

2.58% gaz

1.32% fioul

Donc environ 1% d'électricité provient des éoliennes. Est-ce que ce 1% vaut la peine de construire des éoliennes sachant que celle-ci amène des inconvénients, comme la pollution visuelle du paysage ?

Question 2 : Pensez-vous réaliser des éoliennes d'une couleur permettant à celle-ci de mieux se confondre au paysage selon leurs situations ?

Question 3 : Le nombre de plus en plus important d'installation d'éoliennes permettront-ils de baisser le prix de l'électricité ?

Question 4 : Pouvez-vous me donner les raisons prouvant de l'utilité des éoliennes, en sachant qu'elles ne servent qu'à créer 1% de l'électricité ?

Question 5 : Qui est propriétaire de ces éoliennes, et qui est chargé de l'entretien et pour combien de temps ?

Question 6 : Une éolienne est-elle recyclable ?

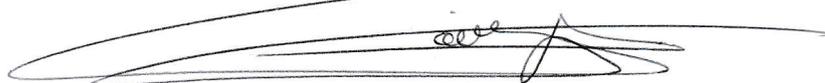
Question 7 : Combien de famille moyenne (4 personnes) une éolienne peut-elle fournir en électricité ?

Question 8 : Qui construit et qu'elles entreprises pose ces éoliennes ?

Dans l'attente des réponses, que je consulterai sur votre rapport à partir de fin août, je vous pris d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

1

M^s Baillard David



Me RAÛF JAZC
8, Rue d'Hauteville
02120 MACQUIGNY.

me cé

R15

Je suis favorable à l'installation
du parc éolien sur la commune de
Macquigny.

Visuellement ce n'est pas plus moches
que certains monuments historiques
laissés à l'abandon. (églises, châteaux),
malgré les associations de défense de
ce patrimoine.

Pour la faune, pratiquant la chasse, il
n'y a eu aucun changement sur les
coursiers de migration.



M PASEK Pierre

le 10/07/2018

26 rue d'Hauteville
02120 Macquigny.

R16

Je suis favorable à l'installation
du parc éolien sur la commune de Macquigny.
H. PASEK

un le CE de 6/7/18

W

Observation de M. & Mme LETITRE reçue à la DDT de Laon

517

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] nouveau projet éolien
Date : Fri, 6 Jul 2018 10:41:26 +0000
De : > Mikl - Sabrina (par Internet)
Répondre à : Mikl - Sabrina
Pour : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr
<ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre rencontre en Mairie de Macquigny le 5 juillet 2018, je vous adresse ce mail pour vous informer que je m'oppose à l'implantation de nouvelles éoliennes qui défigurent notre horizon, notre Thiérache, et la France en général.

Ces éoliennes poussent plus rapidement que les arbres, elles remplacent des KM² de terre cultivable sans parler des accès routiers en pleins champs. Ces accès sont en meilleurs état que nos routes de campagne !

Alors que l'on parle de pollution visuel et lumineuse en ville, nos campagnes ressemblent à des discothèques, grâce aux flashes qu'émettent ces éoliennes. Elles sont bruyantes, empêchent la bonne réception de la TV, interfèrent dans la géolocalisation des GPS notamment des tracteurs.

Je doute fort que des éoliennes qui ne sont reliées que des années plus tard au réseau comme en ce moment les éoliennes de Montcornet et de Marle à la centrale spécialement créée sur un champs à Le Hérie La Viéville soient une solution durable et écologique. J'ai déjà croisé des convois exceptionnels qui bloquent des routes, coupent des arbres, demandent à ce que des ronds points comme celui de GUISE soient modifiés pour faciliter le passage des pales.

Le problème est l'incitation financière qui découle de ces installations. Les cultivateurs, pour leur permettre d'avoir des revenus conséquents et donc garder la paix sociale touchent trop d'argent. Le simple fait de les exproprier ralentirait cette folie d'implantation.

Pour terminer, ne me parlez pas d'écologie, je n'y crois pas une minute, je pense plutôt que dans 20 ou 25 ans, on dira que c'est un scandale d'État que d'avoir défigurer la France pour si peu d'avantage car, en été, quand il y a moins de vent et que les champs d'éoliennes sont à l'arrêt je ne vois pas d'avantage à cette "alternative" du nucléaire. De plus, il me semble que EDF doit racheter "l'électricité" produite bien plus cher qu'elle ne lui coûte à la produire elle même et en ce moment on voit que EDF est en difficulté.

En conclusion, je me doute que ce mail ne va rien changer, il y a trop d'argent, de corruption.... en jeu. Je ne vote pas écolo mais j'ai tout de même la fibre et je pense surtout à mes enfants.

Ayant fait ma part de lutte contre cette folie d'implantations d'éoliennes en m'étant déplacé, je vous prie de croire, Monsieur Le commissaire enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Monsieur et Madame LETITRE

319 Rue de l'Eglise 02120 AUDIGNY

PS : Pouvez-vous accuser réception de mon message.

BERNANENCÉ du mercredi 11 juillet 2018

de 14 à 17h

Reception d'un conseil de la DDT
portant observation de

M^r et M^{me} LETITRÉ de Audigney

(I17)

Melle PICARD Emmanuelle
10 grande rue
02120 BERNOT.

(R18)

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre; l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.

Concernant le paysage, nous sommes déjà dans une zone éolienne, la continuité des parcs est logique.

Vu l'implantation prévue du projet, les riverains ne seront pas touchés par des problèmes de bruits.

Concernant les redevances financières, la Communauté de Communes de Thiérache Sambre et Orse a voté la répartition comme suit: 55% Intercommunalité et 45% commune d'implantation du projet; ce qui pourra aussi permettre le financement de la restauration de notre église, par exemple.

Je suis donc favorable à ce projet.

~~Idem~~

Réception des courriers suivants:

* lettre 1 page de Madame Marie Odile LÉOUVEUX (C19)

* Courrier 2 pages de dimension A3 émis par

M^r J. L. Doucy

(C20)

huf

Monsieur le commissaire l'enquêteur

Je suis pour le projet éolien de Jacquiigny.

On ne peut pas se passer de l'électricité.

Le nucléaire, on n'en veut pas. Il faut

donc trouver une solution. L'énergie

renouvelable en est une. Et l'énergie

éolien en fait parti. Donc je suis

favorable à ce projet.

Jean Edile Lequeux

(C19)

~~Lequeux~~

en la cc de 11/7/18 by

vale té le 11/7/18

1

C20

... impact. Impact des machines déjà construites sur les paysages et ses conséquences sur le cadre de vie des riverains. Le soin... et humains nécessaires pour réaliser les simulations, se réfèrent aux photomontages produits par les promoteurs. Les... que ce qui est présenté ne correspond pas à la « future réalité »... du temps, qu'une vue très partielle du rendu futur. Il en va de même pour les études avifaunes et autres... Lorsque les... des permis et la réalité, une fois le parc construit. Les photos qui suivent sont édifiantes et elles se passent de tout... de Wacquigny. Monsieur le commissaire enquêteur pourra utilement se rendre sur place pour constater la réalité de mes



oteurs sont à prendre avec beaucoup de circonspection.. Des exemples comme ceux-là, ils en existent des dizaines ...
ion. Cette vue donne une idée de l'environnement dans lequel tout un territoire va devoir vivre. Les mots me manquent pour
Quel sentiment pourront éprouver les personnes venues visiter la région quand elles emprunteront la route St-Quentin -
nment, on n'y voit pas les machines déjà installées des parcs de Noyales, Hauteville, ni celles des parcs de Ribemont, Villers le
nombreux autres déjà installés ou accordés..

commissaire cette seule question : « accepterait-il, pour lui et ses enfants, de vivre dans un tel environnement ? »
s paysages des machines déjà construites, qui ne représentent pas la moitié des permis déjà accordés, est considérable. Est-il
continuer ces implantations au mépris des habitants de ce territoire ? De leur santé, de leur qualité de vie ?
sement invoquer des considérations d'ordre écologique ou économique pour justifier cela ?
les conséquences à moyen et long terme sur l'avenir du département de l'Aisne sachant que le conseil départemental a retenu
me l'un des axes majeurs de son développement ?

du par la DREAL, il est indiqué que 187 machines pourraient être implantées dans un rayon de 20 km.
er une seule seconde qu'une telle densité d'engins avec toutes les nuisances générées pourrait ne pas avoir d'incidence sur la
être des habitants ?

A l'attention de Mr le commissaire enquêteur.
Dossier Ferme éolienne de la Fontaine du Berger SAS

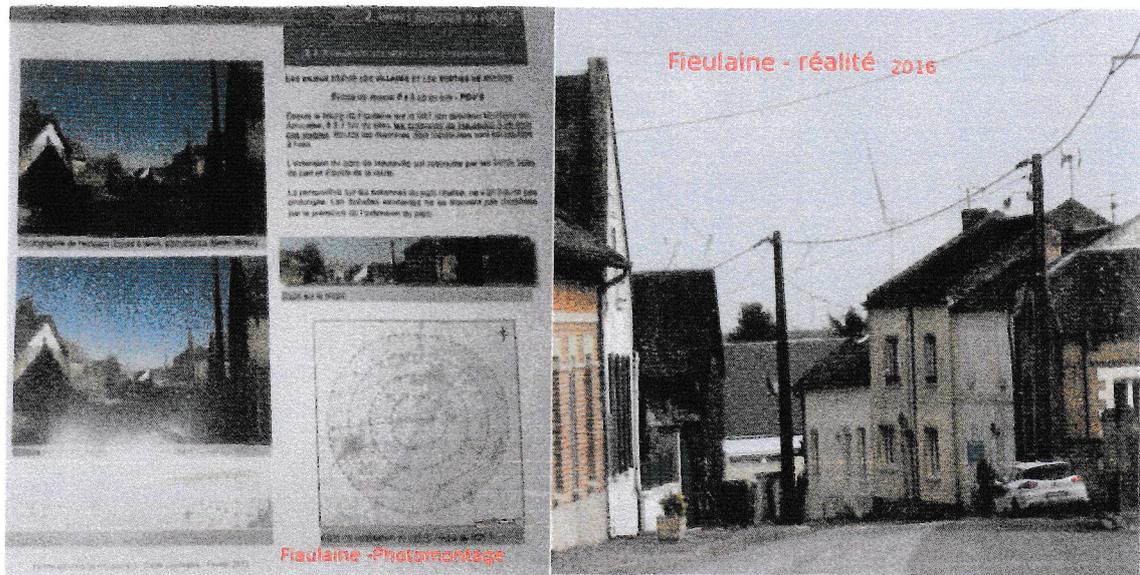
Une lecture attentive de quelques-uns des dossiers consultables en ligne m'a permis de relever les éléments suivants :

Le volet paysager et les photomontages.

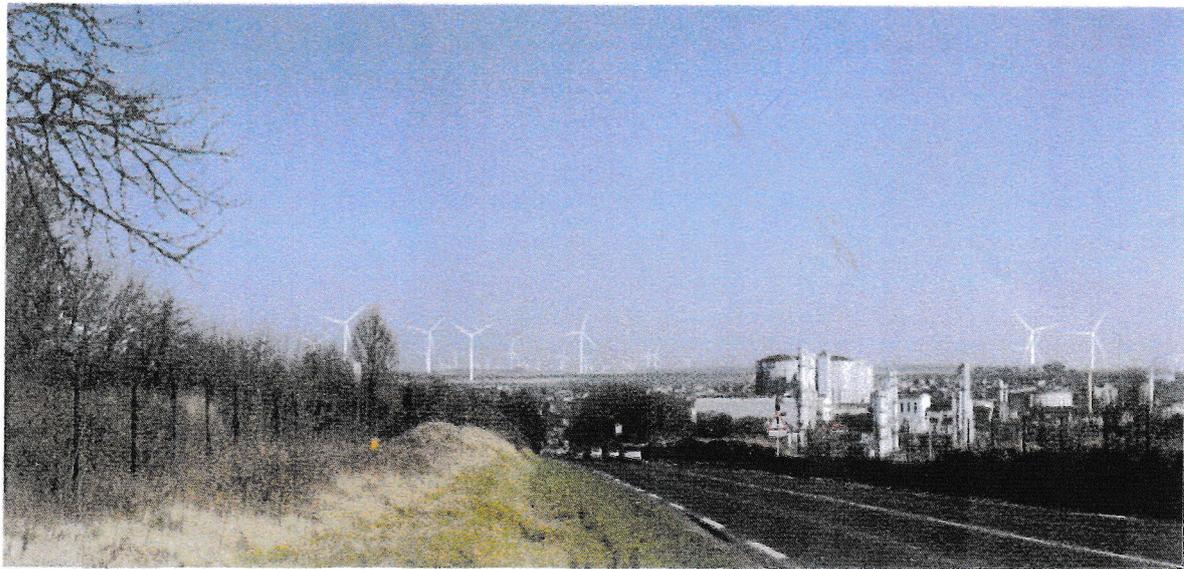
Le carnet de photomontage constitue un élément capital du dossier. Il a vocation à présenter, autant que possible avec apporté à sa réalisation conditionne la recevabilité du dossier.

Les services de l'État, comme les tribunaux, dont on ne peut que regretter qu'ils ne disposent d'aucun des moyens techniques, les remarques émanant du public quant à leur fiabilité ou leur objectivité sont quasi systématiquement écartées faute de pouvoir les vérifier. Il est pourtant évident que ces photomontages, réalisés par des bureaux d'étude rémunérés par les promoteurs ne donneront pas une image réaliste de ce qui sera construit. Les machines sont érigées, c'est une toute autre réalité qui s'impose !

J'ai eu la curiosité de comparer quelques photomontages produits par les bureaux d'étude de la société Volkswind lors de la consultation publique. Un commentaire quant à la fiabilité des informations mises à la disposition du public. En raison de la proximité de ces parcs éoliens de villages, les allégations.



Ces photos, issues des dossiers Volkswind sur les communes de Hauteville et Bernot démontrent que les allégations des promoteurs sont infondées. Quand on considère le photomontage, page 14 du dossier (étude paysagère) on ne peut qu'éprouver un sentiment de sidération.



photomontage réalisé par la société Volkswind

qualifier cela
Gulise ? Évid
Sec, Sissy et

Je pose à mr
L'impact sur
concevable d
Peut-on série
Quelles sero
le tourisme c

Dans l'avis re
Peut-on imag
santé, le bien

égard du coût du projet.

1 729 159 €.

roduire les 107 000 Mwh/an annoncés dans le plan de financement, il faudrait que le facteur de charge du parc soit de
fshore

é (données issues de <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/facteur-de-charge-et-taux-de-couverture-regionaux-annuels-enr->

me ne manquera pas de le faire remarquer le promoteur, les turbines de dernière génération ont des rendements légèrement
ité considérable des machines déjà implantées réduit forcément le potentiel éolien de la zone.

uelle du parc s'établirait donc à 65 402 Mwh. Cela procurerait donc une recette maxi, sur la base d'un barème fixé au maximum

0 000 €/an soit 24 000 000 € sur une période 20 ans, les provisions pour démantèlement qui s'établiraient à 500 000 € et les

rès de 28 % pour un prix d'achat du Mwh de 72 €.

tion mais en cours d'exploitation ce qui accroît le risque pour les propriétaires des terrains en cas de
ntaires.

ache 2 (société Nordex) , devis que je tiens à votre disposition , s'établit à 413 781,00 € pour la démolition d'une seule

olien à se substituer au nucléaire, ils reconnaissent que jamais leurs machines ne pourront remplacer les réacteurs. L'éolien est
este.

dispose pas des moyens de stocker d'importantes quantités d'énergie électrique, rend totalement inefficace ce système, pire,
l'exemple nous en est donné par l'Allemagne ou l'Énergieviende tourne au désastre malgré les sommes faramineuses qui ont

du tourisme est loin d'être nul l.

l leur promettent des recettes mirifiques, sont aussi les victimes de cette industrie prédatrice.

le qui se tenait récemment à Lislet se passent de commentaires.

l'égard de ce projet.

J-Louis Deucy
Hameau de Torcy
02240 Parpeville.

Montage financier :

Je note que la SAS « Fontaine du Berger » dispose d'un capital social de 20 000 €. Ce capital social est ridiculement faible au regard du montant prévu de l'investissement est de 62 033 726 € soit un prix de revient par Mw de puissance nominale installée de 3101,683 €. Je note une anomalie majeure au niveau du plan de financement. Le parc prévu a une puissance nominale de 36 Mw. Pour une production annuelle de 79 294 MWh, ce facteur de charge est celui de l'éolien Offshore. (34%) Sources https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89olienne_offshore. Un tel chiffre est totalement aberrant. Le facteur de charge moyen du parc éolien des Hauts de France était en 2016 de 22,3 % (2014-a-2016/)

Avec un facteur de charge de 22,3 %, la production annuelle moyenne de ce parc s'établirait à 79 294 MWh/an. Même si, comparés aux anciennes, un facteur de charge de près de 34 % est totalement absurde. Il convient aussi d'ajouter que la densité de production est supérieure dans une configuration moyenne (22,3%) , et en tenant compte des 7 % de pertes prévus par le promoteur, la production annuelle serait de 72 € le Mwh, à 4 708 980 €.

Évidemment, comme le promoteur sera soumis à un appel d'offres, ces prix pourraient être bien inférieurs à ceux annoncés.

Dans cette configuration, les recettes procurées par l'exploitation du parc en 20 ans s'élèveraient à 94 179 615 €. Si l'on déduit de cela les 62 033 726 € de l'installation, les charges (maintenance & impôts), estimées par le promoteur à 1 200 000 €, et les intérêts des prêts qui s'élèveraient à 30 949 354 €, on constate que l'exploitation du parc serait déficitaire de 23 303 465 €. Donc, comme on le voit, le montage financier est irrecevable.

Une simulation sur tableur me permet de constater que pour être rentable, un tel parc devrait avoir un facteur de charge de près de 40%. Je note aussi que les provisions pour le démantèlement du parc ne sont pas constituées en début d'exploitation. La défaillance de la SAS « Fontaine du Berger » et me paraît être en contradiction avec les dispositions réglementaires.

Note : Tous les chiffres qui précèdent sont issus de l'analyse qui figure en page 13 de l'annexe 11.

Je rappelle aussi à Mr le commissaire enquêteur que le démantèlement d'une éolienne par la société Cardem sur le parc Thléon a été fait par une machine.

Sur l'intérêt de l'éolien :

J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses reprises des promoteurs éoliens. Quand on les interroge sur la capacité de l'éolien à remplacer par essence un système de production d'énergie aléatoire, intermittent et la production moyenne d'une machine est fort modeste. Dès lors, son seul intérêt pourrait-être de se substituer aux systèmes de production conventionnels. Là encore, le fait qu'on ne puisse pas évaluer dans la mesure où il est nécessaire d'assurer ce que l'on appelle le backup, le recours aux énergies fossiles se trouve amplifié. On a été englouties dans cette folie.

En matière d'emplois, force est de constater que pas un seul emploi n'a été créé localement. Par contre, l'impact sur l'industrie est négatif.

Les élus des petites communes rurales, mal informés, motivés uniquement par l'appât du gain, trompés par les promoteurs qui leur ont fait miroiter des perspectives de développement économique.

N° 112000024/09

19/07/17	M. LECUYER Jean Lislet	M. LECUYER est maire de Lislet et renvoie dans son courrier historique du premier projet éolien. En 2010, les 10 éoliennes ont produit à partir de juillet, et la commune a touché 17034€, mais avec la réforme de la FP, elle a rendu à l'état la somme de 160934€. En 2011, la communauté de communes a versé à Lislet 37000€ mais la commune a dû rendre à l'état par le biais du FNADR la somme de 40747€ alors qu'il était prévu que ce revenu servirait à financer le prêt pour la construction de la mairie et de la salle.	Ces deux témoignages tirés de l'enquête publique. Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis : négatif
07/07/17	M. LEL EVRE Jean Marie	En 2002, les premiers projets ont abouti car on nous a fait miroiter beaucoup de perspectives économiques, un coût d'électricité qui allait baisser pour les communes acceptant une centrale éolienne, des créations d'emplois, une production d'électricité de proximité. Les promoteurs nous ont induits en erreur des photos montages appropriés d'éoliennes dans le paysage avec un impact négatif. A Montreuil et Lislet, l'impact est catastrophique sur nos monuments historiques et édifices fortifiés alors qu'un particulier est inquiété pour une couleur de hermines, une devanture ou une clôture en béton. Ils ont fait le sergent opposé de champ d'éoliennes, ils subissent les nuisances de 17 machines dans leur champ de vision, les bruits des machines, les dépressions supérieures induites, les flashes lumineux agressifs et désorientants. Ils s'inquiètent de la santé publique, du devenir du patrimoine et des dégradations immobilières. « Je suis désolé de voir le climat nous échapper qui se développe autour de l'industrie de l'éolien partout en France et les raisons plausibles qui poussent quelques communes à sacrifier le bien commun contre les compensations financières consenties par les promoteurs à celles qui acceptent d'héberger une centrale d'éoliennes. »	Défavorable 04

Mr Hutin Philippe
618, Rue de l'Estang
02120 Audigny
Conseiller municipal.

à Mr le Commissaire Enquêteur,

(R21)

Macquigny, le 11 juillet 2018

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma requête environnementale concernant le château de l'Estang et le village d'Audigny. En effet malgré l'arrêt de l'encerclement de la ville de Guise et de ses villages environnants par l'ancien préfet, nous constatons l'accord et la construction des parcs de Poissies et d'Anlier, de la Motte revenir en accord et en construction plus élevée et plus nombreuse - L'impact est trop important pour le village d'Audigny avec des éoliennes dont la hauteur défie tout bon sens - L'impact sur les risques pour la santé des riverains est également très accentué par des machines de 3,6 MW. - Je laisse la pièce N°4 sur les sites donnant les preuves scientifiques des méfaits à long terme de l'infrason Eolien industriel.

La chute rapide de prix de l'immobilier déjà fortement impacté par les projets en cours va s'aggraver de manière dévastatrice pour notre village -

Ce massacre des paysages à 360° sur des points hauts, surplombant de manière oppressante les riverains, de jour comme de nuit avec des feux blancs et rouges qui sont visibles à plus de 10 kilomètres...

Les nombreuses prises illégales d'intérêts ne sont pas poursuivies - Serions-nous en thierâche dans une zone de non droit? -

Monsieur le Président du Conseil Régional, Xavier Bertrand souligne qu'il faut stopper les nouvelles installations, car nous sommes à cent trente pour cent des prévisions des

Page 20

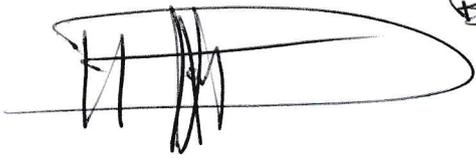
W

implantations industrielles éoliennes ...

On ne peut que se débattre de la vague qui déferle sur
notre région, devenue depuis peu la première région
éolienne de France - Cette situation pécuniaire la
deuxième ressource du territoire qui est le "tourisme".

Il est tant de revenir à la raison pour sauver ce qui reste
à sauver pour les monuments historiques directement
touchés par ce projet à Macquigny - Château de l'Étang,
Château de Puisieu, Château de Guise, Église fortifiée
de Beauvain, Cimetière militaire de la Désolation...

Bien cordialement.



P.J. Piéres de 1 à 4 -

Fini de permanence à 17 heures.



Commune d'Audigny
125, rue de la Mairie
02120 Audigny
Tél : 03-23-60-44-71
mairie.audigny@wanadoo.fr

R221/1

1

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2018 à 18h30

Présents : Franck GUIARD – Christophe CHRETIEN – Brigitte QU'HEN - Véronique HAINGUE – Elsa COMMELIN - Sandrine IWARUG - Gérard LEGRAND – Philippe HUTIN – Fabien FENAILLE

Absent excusé : Denis LEQUEUX

Absente non excusée : Audrey CAMUS

Pouvoirs : Denis LEQUEUX donne pouvoir à Franck GUIARD

Secrétaire : Brigitte QU'HEN

Ordre du jour

- ☞ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2018
- ☞ Seconde enquête publique : avis sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de Macquigny
 - ☞ Attribution de subvention – décision modificative
 - ☞ Gestion de la tonte au stade foot
 - ☞ Acquisition de plein droit de biens sans maître - terrains situés rue Abraham
 - ☞ Changement d'un grillage mitoyen au foyer rural
 - ☞ Organisation de la fête communale des 30 juin et 1^{er} juillet 2018
 - ☞ Questions Diverses

1/ Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 29 mai 2018

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est approuvé à la majorité

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	0	1	0

2/ Seconde enquête publique : avis sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de Macquigny – (délibération n°20-2018) – Annexe n°1

La commune a réceptionné une nouvelle demande d'autorisation unique d'exploiter présentée par la société Ferme Eolienne de la Fontaine du Berger en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de Macquigny.

Une demande similaire a déjà été déposée, mais elle a été annulée par le conseil d'Etat le 6 décembre 2017 car l'enquête se trouvait être viciée.

Cette nouvelle demande comprenant l'implantation de 10 éoliennes d'une puissance unitaire de 3.6 MW, d'une hauteur en bout de pale de 149 mètres à 165 mètres et de 3 postes de livraison et des ouvrages de transports de l'électricité produite le tout situé sur le territoire de Macquigny.

Un conseiller déplore l'existence de ce nouveau projet éolien qui pourrait être préjudiciable pour notre commune à plusieurs points de vue (éoliennes de plus en plus hautes, crainte quant aux infrasons, dépréciation de l'immobilier,...)

Une enquête publique se déroulera du lundi 11 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

Jours	Heures	Lieu
Lundi 11 juin 2018	9h00 – 12h00	Mairie de Macquigny
Mardi 19 juin 2018	14h00 – 17h00	Mairie de Macquigny
Samedi 30 juin 2018	9h00 – 12h00	Mairie de Macquigny
Jeudi 5 juillet 2018	14h00 – 17h00	Mairie de Macquigny
Mercredi 11 juillet 2018	14h00 – 17h00	Mairie de Macquigny

Le conseil municipal est invité à donner à nouveau son avis sur ce projet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Emet un avis défavorable

Pour les raisons suivantes :

- Les infrasons que génèrent les éoliennes seraient nocifs pour la santé
- La hauteur des éoliennes

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
0	8	1	1 (pouvoir de Denis LEQUEUX car il est concerné par le sujet)

3/ Attribution de subvention – décision modificative - (délibération n°21-2018) – Annexe n°2

La commune a réceptionné une demande de subvention de l'ASA pour 2018 (500 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- D'attribuer une subvention 2018 de 300 € à l'ASA
- Le transfert de crédit suivant :

Article 6574 « subvention »	+ 300 €
Article 678 « autres charges exceptionnelles »	- 300 €

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
10	0	0	0

4/ Gestion de la tonte au stade foot

La municipalité d'Audigny via la CCTSO assurera la tonte du terrain de foot pour la saison 2018-2019 ; jusque fin 2017 cette tonte était assurée par l'équipe dirigeante de l'AS Audigny.

5/ Acquisition de plein droit de biens sans maître - terrains situés rue Abraham (délibération n°22-2018)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

8

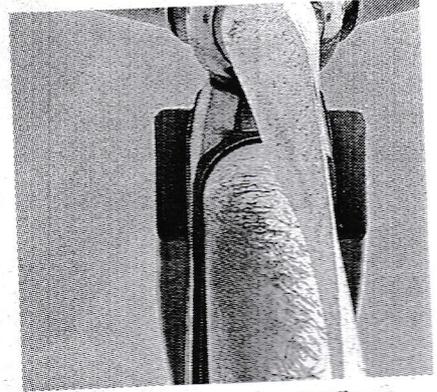
R21/2

HAUTEVILLE

Une éolienne a perdu son huile

Une avarie d'apparence bénigne s'est produite sur l'une des éoliennes du parc d'Hauteville. Simple rupture d'un tuyau de circulation d'huile, mais les conséquences pour l'environnement pourraient être importantes. « Avec une éolienne de ce type, ce sont environ 360 litres d'huile qui se sont répandus, le long du mât, de 105 mètres de hauteur », explique Jean-Louis Doucy, opposant aux éoliennes en Thiérache, qui a découvert le sinistre. « Que va devenir l'huile qui s'est écoulée et les pro-

duits chimiques qui ont servi à son nettoyage ? Vont-ils s'infiltrer jusque dans les nappes phréatiques ? » De son côté, le maire, Willy Huygue, explique : « L'entreprise chargée des opérations d'entretien a rencontré un problème lors du démontage du rotor. Mais maintenant tout est rentré dans l'ordre. » La société en charge de l'entretien du parc éolien, Greensolver, restait injoignable, et ne pourra donc donner plus de détail sur les causes de cette fuite et sur son impact. ■
Philippe Filtopoulos (CLP)



La fuite concernerait environ 360 litres.

Pollution extrêmement sensible par infiltration dans les sols de 360 litres d'huile synthétique !

PICARDIE Des éoliennes tueuses de vaches?

La réalisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. Plus

FABRICE JULLIEN Informations J'accuse

R21/3

3
Sculte

Les éoliennes peuvent-elles avoir un impact négatif sur la santé des vaches ? Oui, selon une expertise et cet éleveur de la Somme, contraint d'envoyer son cheptel à Fattoir.



D'ici quelques mois, Yann Joly devra faire une croix sur son métier d'éleveur laitier. Pourtant, ni les quotas, ni le diktat de la grande distribution ne sont à l'origine de ce drame personnel. Non, si cet éleveur du Boisle, petit village situé une vingtaine de kilomètres au nord d'Abbeville, envoie ses vaches à Fattoir, c'est tout bêtement, selon lui, à cause des éoliennes. Situé à cheval sur les communes voisines de Gueschart, Noyelles-en-Chaussée et Brailly-Cornelotte, à environ 1,8 kilomètre de son exploitation, ce parc de 24 machines mis en service en 2011 serait à l'origine de son malheur.

Contraint, à 44 ans, de licencier son employé et de prendre un boulot à mi-temps, l'éleveur vient d'assigner en justice l'opérateur de ce parc éolien pour obtenir réparation. Il réclame le remboursement d'une partie du manque à gagner, soit 356 900 euros. « Je n'ai plus rien à perdre, et j'irai jusqu'au bout », prévient Yann Joly, déterminé et sûr de son fait. Sa conviction, acquise au fil du temps, est aujourd'hui appuyée par une expertise qui pourrait faire date.

Malades du jour au lendemain

Réalisée à la demande de l'éleveur par Christiane Nansot, ingénieur en agriculture et expert agricole et foncier près la cour d'appel d'Amiens, ce document établit pour la première fois le lien de causalité entre la présence des éoliennes et la dégradation de l'état de santé de son cheptel. C'est en 2011 en effet, date de l'installation de ces monstres d'acier de 120 mètres de hauteur, que ses vaches ont commencé à présenter de curieux symptômes. Du jour au lendemain, les ruminants refusent de s'abreuver et la production de lait s'effondre. Comme en atteste le rapport d'expert, les bovins affichent également des retards de croissance, et le troupeau est marqué par une augmentation des mammites, une affection courante des mamelles des vaches laitières, et « une qualité bactérienne du lait qui se dégrade ».

Appelés à la rescousse, ni le technicien du contrôle laitier, ni le vétérinaire ou le marchand d'aliments ne trouvent d'explications rationnelles. « Du jour au lendemain, sans cause du bannissement ou de l'entourage, on me fait passer pour un fanfreluche et un éleveur qui fait mal son travail. C'est très dur à supporter. »

Une rivière en cause ?

C'est donc en désespoir de cause qu'il commande cette expertise qui finira par asseoir sa conviction. « Ce rapport montre clairement la concomitance entre les faits, l'installation de ces éoliennes, et les conséquences, la dégradation de l'état sanitaire des vaches, note son avocat Philippe Bodereau. Cette expertise n'est probablement pas suffisante pour faire condamner la société, mais c'est un élément très important qui nous met devant des réalités préoccupantes. »

Contacté, le promoteur de ce parc (CSO Energy), n'a pas souhaité répondre à nos questions. Pour l'éleveur, la difficulté dans ce dossier sera aussi de démontrer pourquoi son troupeau, et uniquement le sien, est affecté. La réponse se trouve peut-être dans un autre rapport réalisé par Alexandre Rusanof, ingénieur géologue renommé qui a détecté la présence d'une rivière souterraine située sous l'exploitation, susceptible de servir de conducteur aux ondes. Le même phénomène aurait été recensé par le chercheur dans un village de Loire-Atlantique, où plusieurs élevages situés à proximité d'un parc présenteraient les mêmes symptômes.

Pas de risques sanitaires avérés

À ce jour, aucune étude scientifique n'a établi que les éoliennes aient un impact nocif sur les animaux. « Et jusqu'à présent, aucun cas similaire ne nous a été signalé, précise Olivier Thibault, secrétaire général des producteurs de lait de la Somme. Mais cela ne signifie pas que le problème n'existe pas. Nous sommes persuadés par exemple que les lignes à haute tension ont un impact négatif, mais c'est très difficile à prouver, et ce combat est celui du pot de terre contre le pot de fer. »

Celui mené par Yann Joly ne devrait pas échapper à la règle. « Mais personne ne mettait en doute l'amiante avant que l'on découvre qu'elle provoque des cancers », compare l'avocat de l'éleveur Philippe Bodereau, persuadé qu'un vrai scandale sanitaire se cache derrière cette affaire.

« Et si mes vaches sont malades, pourquoi pas nous », abonde Yann Joly, qui commence sérieusement à se poser des questions quant à l'impact de l'éolien sur sa propre santé. « Il y a trois ans que je ne dors plus et je ressens régulièrement des douleurs musculaires. C'est sûrement lié au stress généré par toute cette histoire, mais rien ne dit qu'il n'y a pas autre chose. »

EOLIENNES ET EFFETS NEFASTES SUR LA SANTÉ

4

R21/L

Dates	Faits marquants	Références
Avril 1985	Les basses fréquences de 6, 8 et 11 Hertz d'une éolienne industrielle de 4 MW conservent 80 % de leur intensité à 10 km de distance	ntrs.nasa.gov/search.jsp?R=19850018007
Mars 2006	Pas d'éoliennes d'une puissance > à 2,5 MW à moins de 1 500 mètres des habitations	academiedemedecine.fr/publication100035507/ Recommandation aux pouvoirs publics Site du gouvernement canadien
Déc 2009	Dr Nina Pierpont, décrit les pathologies (« Syndrome éolien ») constatées sur 10 familles / 38 personnes liés aux éoliennes industrielles de 1,5 à 3 MW	psc.wi.gov/apps35/ERF_view/viewdoc.aspx?docid=178200
Dec 2012	Quatre cabinets acoustiques indépendants co-signataires d'un rapport affirment « qu'il y a suffisamment de preuves pour classer les basses fréquences et infrasons éoliens comme un problème grave pouvant affecter l'avenir de la filière. »	http://www.allier-citoyen.com/wp-content/uploads/2012/04/eoliennes-chazemais-volskwind-jugement-TA-clermont.pdf
Déc 2012	L'étude d'impact doit contenir une évaluation des émergences spectrales à l'intérieur des habitations conformément à l'art. R.1334-32 du code de la santé publique (parc éolien Chazemais – Auvergne)	www.dgsi.pt/jstj.nsf/954f0ce6ad9dd8b980256b5f003fa814/4559d6d733d1589780257b7b004d464b70OpenDocument
Mai 2013	le Tribunal de Justice du Portugal (cour suprême) ordonne le démantèlement d'éoliennes près d'une propriété d'élevage de chevaux suite aux malformations de poulains, aux dégradations de la santé de la famille, et d'une fatigue anormale d'un enfant de 12 ans .	http://windwisema.org/press-release-superior-court-ruling/ http://www.capenews.net/falmouth/judicial-orders-falmouth-to-run-wind-turbines-on-hour/article_d160a01f-0a13-52d6-bc1b-685cbf6d344f.html
Nov 2013	Suite aux constats d'un « mal physique et psychologique irréparable », le tribunal de Barnstable Massachussets aux USA ordonne d'arrêter éoliennes de Falmouth de 19 h à 7 h du matin. Pour préserver les finances de la ville et les intérêts financiers de l'exploitant, un accord local a été conclu limitant cette réduction de 21 h à 5 h	http://canwea.ca/pdf/talkwind/Wind_Turbine_Sound_and_Health_Effects_fr.pdf
Avril 2014	Un groupe d'experts mandaté par des promoteurs de l'industrie éolienne indique que « si le bruit se situe à des fréquences inhabituellement élevées ou basses, ou s'il contient des tonalités dominantes à basses fréquences, la pondération A risque de ne pas donner une mesure valide »	Le son des éoliennes et ses répercussions sur la santé comité d'experts –annexe C1 http://plympton-wyoming.com/cmsfiles/2014-62.pdf
Oct 2014	L'arrêté de la Ville Plympton Wyoming, Ontario au Canada fixe à une amende de 500 à 10 000 \$ par jour d'infraction à l'exploitant, si les tests : - à l'intérieur des logements, avec instruments appropriés de mesure de pression du son de 0,1 Hz à 20 Hz, montrent que les infrasons sont excessifs, - identifient les pics de passages des pales, des niveaux de pression de 50 dB ou + sur 1 à plusieurs minutes, des pics de pression excédant cette moyenne de 10 dB ou +, la différence entre dBC et dBA ne devant pas être > à 15 dB dans ou hors du logement, la différence entre niveau non pondéré du son (incluant infrasons 0,1 Hz et +) et niveau pondéré A ne devant pas dépasser 20 db à n'importe quel point de mesure	
Déc 2014	Résumé de vulgarisation des preuves scientifiques établies sur le sujet : 1 Les infrasons ont une portée beaucoup plus grande que les sons audibles 2 Les infrasons ont des effets graduels négatifs à dangereux sur la santé des hommes, en intégrant 3 paramètres : amplitude lié à la distance, fréquence, durée d'exposition 3 Les éoliennes émettent des infrasons, que l'on peut détecter jusqu' à 5 voire 10 km	Eoliennes, sons & infrasons, effets de l'éolien industriel sur la santé des hommes sur la santé des hommes - M. Villey-Migraine Dr Sc. Info scientifique & technique ; bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_riv-loup/documents/DA34.pd L'Officiel Prévention – dossier CHSCT
Févr 2015	L'Officiel Prévention confirme que les durées d'exposition longues et/ou d'intensité forte aux infrasons provoquent des pathologies graves	
Févr 2015	Le groupe industriel Pacific Hydro en Australie reconnaît le lien irréfutable entre les infrasons de ses propres éoliennes et symptômes ressentis	http://www.pacifichydro.com.au/files/2015/02/Portland-community-meeting-Presentation-by-Steven-Cooper.pdf
Mai 2015	Alerte sur les effets sanitaires néfastes des fréquences éoliennes inférieures à 1 Hz et les vibrations soléiennes générées par le mât des éoliennes qui se propagent jusqu'à 10 km.	congrès à Frankfurt du 12 au 15 mai 2015 (Beschlussprotokoll) des 118. Deutschen Ärztetages in Frankfurt am Main vom 12. bis 15.05.2015 (PDF)
Mars 2016	168 témoignages de souffrances en France (sur un échantillon concerné de 500 personnes) présentés par la FED, Fédération Environnement Durable à l'ANSES- P. Dugast, acousticien, rappelle : Les éoliennes industrielles sont de plus en plus puissantes, plus lentes et produisant plus de basses fréquences et d'infrasons	Audition du 8 mars 2016 ANSES Groupe infrasons des éoliennes ».